

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 31 mars 2020* à *18 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

**EST ABSENT : *Jimmy Descôteaux***

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :** Séance à huis clos dû à la COVID-19

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-03-115

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

03. Adoption de règlement – Règlement no. 202-2020 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2020 ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

Aucun élément à ce point

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

Aucun élément à ce point

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

**AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

Aucun élément à ce point

## LOISIRS ET CULTURE

---

Aucun élément à ce point

04. Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

## LÉGISLATION

---

Aucun élément à ce point

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### **03. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 202-2020 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2020 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en un ou plusieurs versements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Pierreville a émis des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-03-116**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

*Le conseiller monsieur Michel Bélisle demande un vote, contre l'adoption du règlement, car il est en désaccord avec les taux établis par le règlement :*

*Nathalie Traversy: Pour*

*Steeve Desmarais : Pour*

*Ginette Nadeau: Pour*

*Marie-Pier Guévin-Michaud: Pour*

*Michel Bélisle : Contre*

SUITE AUX RÉSULTATS, il est résolu à la majorité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 202-2020 relatif à l'imposition et

aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2020.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

Aucun élément à ce point

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

Aucun élément à ce point

#### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

#### **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

Aucun élément à ce point

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

Aucun élément à ce point

#### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos dû à la pandémie de la COVID-19, il n'y a aucune période de questions.

#### **05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-03-117**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 35

---

*Éric Descheneaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière